

Avis public

Rétention d'eau dans le bassin du lac Winnipeg en partenariat avec la Nation des Dakota de Sioux Valley – Période de consultation publique

29 janvier 2021 – Environnement et Changement climatique Canada doit déterminer si le projet proposé « Rétention d'eau dans le bassin du lac Winnipeg en partenariat avec la Nation des Dakota de Sioux Valley, » situé à Sioux Valley Dakota Nation (Manitoba) est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, Environnement et Changement climatique Canada invite(s) le public à formuler des commentaires sur cette détermination. Tous les commentaires reçus seront considérés comme publics [et pourraient être publiés en ligne]. Pour de plus amples renseignements, les personnes sont invitées à consulter l'avis sur la protection des renseignements personnels <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/Protection?&culture=fr-CA> sur le site Web du Registre.

Les commentaires écrits peuvent être présentés **d'ici le 28 février 2021** à :

Environnement et Changement climatique Canada
Dana Hay, Agente supérieure de programme
Winnipeg (Manitoba)
Téléphone : 204-983-7040
Courriel : dana.hay@canada.ca

Le projet

L'Assiniboine West Watershed District établit un partenariat avec la Nation des Dakota de Sioux Valley pour entreprendre un projet de rétention d'eau sur les terres de Sioux Valley, dans le sud-ouest du Manitoba. Le projet proposé permettra de capter l'excès de ruissellement printanier des cultures annuelles et des pâturages. La rétention de l'eau dans le paysage permettra de réduire la charge en éléments nutritifs de la rivière Assiniboine et du lac Winnipeg ainsi que d'assurer une protection à long terme contre les inondations et une meilleure résilience à la sécheresse pour la Nation des Dakota de Sioux Valley. La construction aura lieu en été, lorsque le chenal du cours d'eau est sec, afin d'éviter tout impact négatif potentiel sur la qualité de l'eau et l'habitat aquatique pendant que l'eau s'écoule dans le ruisseau lors de la fonte printanière et des épisodes de ruissellement en été. Pour créer le site de rétention d'eau, on procédera à l'excavation d'un trou d'environ 15 pieds de profondeur x 30 pieds de largeur x 100 pieds de longueur ainsi qu'à la création d'un petit barrage en terre qui s'étendra à travers le ravin peu profond pour retenir une plus grande quantité d'eau de ruissellement et l'excès. On aura recours à un buteur pour créer une structure présentant une pente latérale de 3:1 (en amont) et une pente latérale de 4:1 (en aval), avec un sommet d'une largeur de 3 m perpendiculaire au chenal. Un canal servant de déversoir d'urgence sera construit en forme de fer à cheval et bordé d'un enrochement selon une norme de conception d'une fréquence de 1 inondation tous les 100 ans. On plantera des végétaux indigènes des milieux humides autour de la zone excavée, y

compris les berges et le sommet du barrage, afin de créer de l'habitat pour les espèces sauvages et les oiseaux et de prévenir/réduire l'érosion des sols. L'Assiniboine West Watershed District a construit plus de 75 structures de conception semblable au cours des 15 dernières années et a supervisé tous les aspects des projets, notamment la délivrance de permis, la construction, le contrôle de l'érosion, la revégétalisation et la protection future de la qualité de l'eau (y compris l'accès du bétail).